

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annouces, la ligne . . . 50 c.  
 Réclames: — . . . 50  
 Faits divers . . . 75

RESERVES SONT FAITES  
 Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées,  
 sauf restitution dans ce dernier cas;  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.

Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr.  
 16  
 8

Paris : 35 fr.  
 18  
 10

On s'abonne :  
 A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

17 Juin 1882.

## BULLETIN

On se croirait à la veille d'événements graves; on se croirait à la veille d'une guerre européenne.

Hier, dans les couloirs de la Chambre, le sujet de toutes les conversations était la déclaration du ministre des affaires étrangères du roi Humbert au Parlement italien, affirmant « que depuis huit mois la quadruple alliance de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Russie et de l'Italie est un fait accompli sur la question égyptienne et africaine », et, par voie de conséquence, contre la France.

Or, en rapprochant les appréciations de M. Mancini avec celles de M. de Freycinet et de M. Gladstone, affirmant que l'entente des six grandes puissances européennes est complète, on acquiert la conviction intime que M. de Freycinet et M. Gladstone ont caché à leur pays la vérité sur les conséquences de leur politique, et on reproche avec raison à M. de Freycinet de s'être engouffré de plus en plus dans le borbier de la politique de M. Gambetta.

M. de Freycinet s'est fait l'instrument et le jouet de la politique égoïste et traître de l'Angleterre.

L'Angleterre, en effet, grâce à l'appui de la France, veut, par un coup de main, s'emparer du canal de Suez, sans crainte que la quadruple alliance puisse venir l'en chasser.

Or, M. de Freycinet, grâce à son intelligence, s'est placé aujourd'hui dans la double alternative, ou de donner l'ordre à son escadre de quitter honteusement les eaux égyptiennes, ou il est obligé d'aller jusqu'au bout, c'est-à-dire de soutenir les Anglais dans leur conquête, conduite qui aura la double et funeste conséquence d'anéantir l'influence

séculaire de la France en Egypte et favoriser les vues ambitieuses de l'Italie et de l'Allemagne, qui ne cherchent qu'un prétexte pour envahir notre territoire.

Les affaires égyptiennes s'embrouillent de plus en plus. Il est difficile de se reconnaître au milieu des intrigues multiples qui compliquent la situation.

Le départ du khédive et de Dervisch-Pacha pour Alexandrie ressemble fort à une fuite, comme le dit le *Standard*. Arabi reste seul maître, au Caire, à la tête du parti prétendu national, et on ne sait s'il obéit au sultan, à Tewfik, à une puissance étrangère ou à son propre caprice, s'il agit pour le compte d'un autre ou pour le sien.

Mais la situation est plus critique que jamais. Les familles chrétiennes fuient de toutes parts vers le littoral ou vers le canal de Suez, pour se mettre sous la protection des vaisseaux européens. Plusieurs consuls, celui d'Italie entre autres, conseillent à leurs nationaux de quitter le Caire, où l'on craint un massacre général des chrétiens. La soldatesque est au pouvoir d'Arabi, et on ne sait trop ce dont cet Arabi est capable.

A Alexandrie les journaux ont même cessé de paraître et les magasins sont fermés, tant la panique est générale. Ce qui l'augmente encore, c'est que les embarcations manquent pour transporter les fuyards de terre à bord des vaisseaux européens.

Voilà en résumé le tableau sinistre que les dépêches nous tracent de l'Egypte.

Pour le côté politique, il nous revient de là-bas de singulières informations.

Au milieu des intrigues dont nous parlions tout-à-l'heure, nous sommes en droit de soupçonner celles du gouvernement anglais pour écarter l'influence française au profit exclusif de l'influence britannique.

Nous n'avons jamais cru à la sincérité de l'alliance anglaise. Si M. de Freycinet est berné par toutes les chancelleries, M. Gambetta avant lui s'est laissé duper par le Foreign-Office qui n'était d'accord avec nous qu'en apparence et pour nous attirer dans son jeu.

Il n'est ignoré de personne, dans notre colonie du Caire, que la Grande-Bretagne est dans tous les événements qui se déroulent depuis trois mois. Tout le monde a su là-bas que sir Ed. Mallet voyait le khédive ostensiblement presque tous les jours, — mais qu'en même temps il voyait la nuit le fameux Arabi. Que se passait-il dans ces conciliabules secrets?

On remarque qu'à la Chambre des communes sir Charles Dilke a déclaré « que les relations de l'Angleterre avec le sultan » sont des plus cordiales et que le sultan a fait part à lord Dufferin de son accord parfait avec l'Angleterre. »

Cette déclaration ne surprendra personne dans notre colonie égyptienne où depuis quelques jours circule le bruit d'un arrangement secret du Foreign-Office avec le Divan.

On raconte au Caire et à Alexandrie que M. Gladstone, imitant son prédécesseur, a dans sa poche une convention secrète concédant à la Grande-Bretagne le canal de Suez avec une bande de territoire, comme jadis au Congrès de Berlin lord Beaconsfield avait la convention du 4 juin qui cédait l'île de Chypre et le protectorat sur toute l'Asie-Mineure. En échange, la Grande-Bretagne consentirait au retour de l'Égypte sous l'autorité directe du sultan.

Ce tour d'escamotage est assez dans les habitudes britanniques, et nous sommes d'autant plus portés à y croire qu'il y a là un moyen sûr de ruiner l'influence française en Égypte. L'Angleterre a toujours mal supporté le *consortium* anglo-français; elle préfère sa domination exclusive, et, quand la force des choses l'oblige à partager, sa politique est de prendre la part du lion et d'évincer peu à peu l'allié qui, le lendemain, est un rival.

Puisque, de l'aveu du ministère britannique, le sultan est en « accord parfait » avec l'Angleterre, quoi d'étonnant qu'il ait fait à cette puissance une pareille concession?

L'Angleterre, par contre, lui concédera tout ce qu'il voudra, d'abord parce que le

sort de l'Égypte lui est indifférent, du moment qu'elle est nantie pour ses intérêts, ensuite parce qu'elle tue à tout jamais l'influence française.

En rapportant ces bruits, nous sommes l'écho de ce qui se dit en Égypte dans la colonie française, et peut-être devons-nous faire à ce sujet quelques réserves. Mais, que ces rumeurs soient vraies ou fausses, nous devons les mentionner, parce que, étant donnée la politique anglaise, elles nous semblent très-vraisemblables.

L'escamotage de Chypre a réussi en plein congrès de Berlin; pourquoi l'escamotage de Suez ne réussirait-il pas au milieu des divisions de l'Europe?

C'est à nous qu'il portera le plus de préjudice; cela est indiscutable. Mais ce qui est indiscutable aussi, c'est que pas une puissance ne prendra notre cause pour soutenir nos intérêts. Nous sommes abandonnés par toutes; et toutes diront de voir l'Angleterre, notre alliée selon M. Gambetta et M. de Freycinet, nous dépouiller de cette œuvre essentiellement française et s'asseoir en Égypte à notre place laissée vide.

Les événements du Caire doivent-ils être le corollaire du traité de Francfort, et, grâce à la politique républicaine, compléter la déchéance de la France?

## Chronique générale.

La gravité chaque jour plus grande de la situation qui s'accuse en Égypte préoccupe fortement le cabinet.

M. de Freycinet, en présence de difficultés et de périls qu'il n'a pas su prévenir et qu'il ne sait comment conjurer, n'ose prendre aucun parti. La réunion d'une conférence lui paraissant le seul moyen pratique de tirer la France des embarras dans lesquels il l'a lancée, — ou tout au moins de les faire partager aux autres grandes puissances, — il pousse activement à cette solution.

On nous affirme à ce sujet que le gouvernement français aurait acquis la preuve

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

## CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLOT.

XXV

GUERRE.

(Suite.)

Montméral résistait difficilement aux prières de Fathma.

Lui-même avait été tenté vingt fois pendant cette heure de se jeter au milieu des combattants et d'en fouiller les masses pour trouver son ennemi.

Boisville avec sa lunette et Philoctète avec ses yeux d'aigle avaient bien pu suivre les premières phases du combat. Mais la poussière et la fumée formèrent bientôt des nuages si épais qu'on ne put distinguer vainqueurs ou vaincus.

Aussi le capitaine allait-il donner l'ordre de se porter en avant lorsque Philoctète signala un petit groupe de dix ou douze cavaliers qui arrivaient du côté de l'Est.

— Boisville, dit Montméral, le cheick vous a prié de veiller sur Fathma, reconduisez-la aux gorges. Je vais courir avec Philoctète au-devant des nouveaux venus et je vous rapporterai aussitôt

des nouvelles.

La jeune femme insistait pour accompagner le capitaine.

Mais celui-ci invoqua les ordres de Ben-Haret. Ce pouvaient être des Touaregs qui venaient sur eux. Si, au contraire, c'étaient des Chambas, Philoctète reviendrait immédiatement chercher Fathma et Boisville.

— Soit, dit celui-ci après quelques hésitations, mais dépêchez-vous, car si je n'ai pas d'autres notes à envoyer à la *Revue illustrée* que celles que j'ai pu recueillir depuis ce matin, mon article ne sera pas long; deux mots: *Poussière et fumée*. Ce n'est pas suffisant.

— Bah! votre article n'en sera pas plus mauvais pour cela! cria Philoctète.

Et après avoir décoché à journaliste cette flèche de Parthe, il mit son cheval au galop pour rattrapper Montméral, tandis que Boisville se dirigea vers les collines, tout en se retournant sur sa selle pour lui montrer le poing.

Montméral n'était plus qu'à deux cents pas du groupe signalé par Philoctète, lorsque les cavaliers arabes s'arrêtèrent. Une rixe paraissait s'être engagée entre eux.

Un corps fut brutalement jeté du haut d'un chameau sur le sable. Puis le capitaine entendit des cris de douleur évidemment poussés par des femmes.

— Dépêche! dépêche! cria-t-il à Philoctète.

Et il enfonce ses éperons dans les flancs de Safy.

Celui-ci, étonné que l'on crut devoir user vis-à-vis de lui d'un semblable stimulant, fit un bond prodigieux et emporta son maître avec la rapidité de l'éclair.

Montméral entendait distinctement maintenant les gémissements et les prières de deux femmes. Il voyait, en outre, un corps se tordre sur le sable et ce corps était couvert d'un vêtement européen.

Les femmes semblaient refuser de suivre les Arabes. L'un d'eux leva un bâton et le laissa retomber sur les épaules d'une de ces femmes qui étendait ses deux bras du côté du malheureux, lequel, les mains liées par une corde qui l'attachait en même temps à la jambe d'un chameau, se consumait en vains efforts pour rompre ces liens et courir au secours de ses compagnes de captivité.

Cette scène, ces cris firent monter un flot de colères dans le cœur du capitaine.

Sans savoir à qui il avait à faire, ni au secours de qui il courait, il excita encore Safy et un dernier élan l'amena sur le groupe.

Deux Arabes, sur le pistolet haut, s'étaient jetés au-devant de lui. L'élan de Safy fut tel qu'il culbuta l'un d'eux. L'autre déchargea son pistolet presque à bout portant sur le capitaine au moment où celui-ci passait devant lui, mais Montméral s'était couché le long de son cheval. Le coup ne

l'atteignit pas. Il se redressa alors, et d'un revers de sa flissa coupa le visage de l'Arabe qui roula sur le sol.

Au même moment, on entendit une seconde détonation: c'était Philoctète qui arrivait et achevait en passant d'un coup de pistolet le premier cavalier qu'avait renversé son maître.

Montméral et Philoctète se trouvaient engagés au milieu d'un groupe de douze ou quinze hommes, mais qui heureusement n'étaient, pour la plupart, armés que de lances et de flissas.

Un moment surpris par la brusque arrivée des deux Français, ils avaient fait quelques pas de retraite, abandonnant les deux femmes et le chameau, chargé de butin sans doute, auquel était attaché, par surcroît, le prisonnier.

— Coupe! cria Montméral à son ordonnance en lui montrant les liens de ce prisonnier.

Lui-même courait en même temps aux deux femmes. L'une d'elles soutenait sur ses genoux la tête de sa compagne qui paraissait évanouie. Deux exclamations partirent en même temps derrière le capitaine:

— Djemmaah! Carmen!

Et le captif, dont Philoctète venait de trancher les liens, se jeta à genoux, passa un de ses bras sous la taille de Carmen et tendait son autre main à Djemmaah.

Carmen ouvrit les yeux et, avec un cri de joie,

qu'un accord récent existe entre l'Angleterre et la Porte, relativement au mode de règlement de la question égyptienne. Les bases de cet accord seraient une compensation territoriale ou autre accordée à l'Angleterre en retour de l'abandon par cette puissance de l'action collective des cabinets de Londres et de Paris vis-à-vis de l'Égypte et du sultan.

Malgré la quasi-certitude qu'il aurait acquise de ses agissements, M. de Freycinet n'ose pas rompre le préjudiciable *consortium* anglo-français, afin de ne pas faire éclater à tous les yeux notre isolement diplomatique absolu.

Il ne se peut guère que la Chambre se sépare le 4<sup>er</sup> juillet; contrairement à ce qu'on annonçait de divers côtés.

Outre que les députés tiennent à se trouver encore en session pour la fête du 14 juillet, il n'est guère probable que le rapport général de la commission du budget soit prêt avant la fin de juin et déposé à cette époque sur le bureau de la Chambre.

D'autre part, plusieurs membres du Parlement ont reçu à ce sujet des lettres de leurs départements, dans lesquelles on leur fait part du fâcheux effet que produirait cette séparation hâtive.

Il faut aussi considérer que les affaires d'Égypte prennent de jour en jour un caractère plus alarmant et que la Chambre choisirait un singulier moment pour prendre ses vacances.

Les bruits de retraite de M. Tirard, ministre du commerce, sont considérés, par un certain nombre de parlementaires, comme une nouvelle tentative de dislocation du cabinet, faite par la fraction autoritaire du conseil.

Les adversaires républicains de celui-ci, désespérant de le renverser par un vote de la Chambre, essaient, dit-on, de provoquer une scission ou tout au moins une désagrégation partielle qui entraînerait un remaniement ministériel complet.

Aujourd'hui la démission de M. Tirard serait motivée sur ce que le ministre du commerce aurait voulu réunir à son département l'agriculture et les douanes. M. de Mahy tient à son portefeuille, et M. Léon Say n'entend pas laisser diminuer ses attributions.

N'est-il par exorbitant de voir un ancien commissionnaire en chrysole se trouver trop à l'étroit dans son rôle de ministre du commerce?

M. Tirard a montré son incapacité dans les négociations relatives aux traités de commerce. Avant de partir, il a tenu à user les crédits mis à sa disposition pour relever les appointements de son personnel. Ce démocrate a oublié une intéressante catégorie d'employés dans sa répartition; il a pensé aux chefs d'emploi, mais les petits employés n'ont rien ou presque rien reçu.

C'est avant-hier que s'est réuni le conseil supérieur de l'instruction publique. Cette session extraordinaire a pour objet de fixer

les programmes de l'enseignement obligatoire et laïque et de résoudre plusieurs questions de détail que soulève l'application de la loi du 28 mars.

Le *Golos* dit que la catastrophe d'Alexandrie demande des mesures immédiates et énergiques:

« L'occupation de l'Égypte par les troupes turques est inévitable, suivant le journal russe, mais toutes les puissances européennes devraient envoyer en Égypte une forte escadre avec des troupes de débarquement. Le mouvement n'est pas exclusivement dirigé contre la France et l'Angleterre, mais contre tous les Européens en général. En présence de ce fait, les grandes puissances doivent, ou bien abandonner l'Égypte à son sort et renoncer au canal de Suez, ou bien combiner leur action, en oubliant les rivalités et les finesses diplomatiques. »

Le *Journal du Centre* traduit ainsi le récent discours de M. Léon Say, au concours régional de Saint-Quentin. La traduction n'est pas seulement très-spirituelle, elle est aussi très-exacte. Les agriculteurs, à qui l'on a fait tant de promesses qui ne seront jamais tenues, la liront avec profit:

« Messieurs, on reproche à la République de n'avoir pas songé à dégrever l'agriculture. N'y avoir pas songé! Quelle calomnie! J'en appelle, Messieurs, à vos souvenirs!

« Mon illustre prédécesseur d'il y a dix ans ne vous disait-il pas: on vous dégrevera l'année prochaine! Et, depuis, ses successeurs ont-ils manqué une seule année de venir vous dire: ce sera pour l'année prochaine? »

« Messieurs, l'espoir fait vivre; c'est sans doute pour cela que l'agriculture n'est pas encore tout à fait morte. Et c'est aussi à cause de cela que me levant au milieu de vous, je vous dis, à mon tour: à l'année prochaine!

« Oui, Messieurs, s'il n'y a cette année ni vent, ni neige, ni grêle; si le temps est beau, s'il pleut et s'il fait du soleil, si les récoltes sont abondantes, si les impôts rapportent beaucoup; si M. Ferry ne dépense pas tout à son instruction athée, si les députés n'augmentent pas leur traitement; si l'on n'a pas de grattage, de coulage, de chantage, de tripotage; bref, s'il reste quelque chose au fond du sac, ce qui, je l'avoue, m'étonnerait beaucoup, eh bien, Messieurs, si tout cela arrive, si tout cela se réalise, vous pouvez nourrir l'espoir qu'on vous dégrevera de quelques centimes... l'année prochaine!

« Serai-je encore au milieu de vous l'année prochaine? Peut-être que non; les ministres passent si vite en République! Mais, ne vous inquiétez pas, si ce n'est pas moi ce sera mon successeur qui viendra vous dire encore l'an prochain: Messieurs, à l'année prochaine! »

Un conseil municipal fort spirituel, celui

de Rochetaillée (Loire), vient de donner à nos députés une leçon qui porte, et de flageller sous une forme amusante le privilège de la circulation quasi gratuite que nos mandataires se sont si généreusement octroyée au détriment des Compagnies de chemins de fer.

Les conseillers de cette commune ont pris la délibération que voici:

« Attendu que MM. les sénateurs et MM. les députés ont demandé et obtenu la circulation gratuite sur tous les chemins de fer de France, moyennant la somme de cent vingt francs par an;

« Considérant que nous sommes, aussi bien que MM. les sénateurs et MM. les députés, les élus du suffrage universel, avec cette différence que nous ne touchons aucune indemnité pour l'exercice de notre mandat;

« Considérant qu'il importe à la bonne gestion des affaires des communes que les conseillers municipaux puissent aller voir de temps en temps le préfet et le sous-préfet, et étudier aussi souvent que possible, sur les lieux mêmes, les améliorations réalisées par les municipalités voisines;

« Nous demandons que le parcours gratuit soit accordé aux représentants des communes sur toutes les lignes des chemins de fer et des tramways de leurs départements respectifs;

« Considérant que Paris est le centre du progrès, nous croyons qu'il serait utile d'encourager les conseillers municipaux à aller, au moins une fois dans l'année, se réchauffer à ce foyer de la civilisation moderne;

« Pour obtenir le droit de voyager dans leur département chaque fois qu'il le désireraient et d'aller à Paris une fois dans l'année, les conseillers municipaux remettraient un franc vingt centimes aux Compagnies de chemins de fer et des tramways;

« Cette somme nous paraît largement proportionnée à celle qui permet à MM. les sénateurs et à MM. les députés de circuler librement dans toute la France pour servir à la fois leurs plaisirs et l'État. »

Le député voyageur est coté à cent vingt francs; en se taxant à 420 centimes, les mandataires de Rochetaillée s'estiment modestement cent fois moins que les membres du Parlement. On ne saurait leur contester une certaine logique. Le préfet est saisi de la délibération; il est chargé de la transmettre au ministre compétent.

Tous les conseillers municipaux de France attendent avec intérêt une solution favorable que le précédent parlementaire impose manifestement au gouvernement républicain.

Le conseil municipal de Bar-le-Duc, le 13 août 1881, décidait que les musiques subventionnées par la ville ne devaient plus désormais prendre part aux processions religieuses. La fanfare barisienne a néanmoins promis son concours à trois processions, et elle a fait publier, dit *l'Echo de l'Est*, l'avis suivant: « La fanfare barisienne tient à faire comprendre qu'elle ne reconnaît pas

au conseil municipal le droit de lui donner des ordres et qu'elle considère comme un honneur d'aider par sa présence à de telles manifestations religieuses qui sont en bien en harmonie avec les sentiments de la population barisienne. »

LE GÉNÉRAL DE CISSEY.

Nous avons le regret d'apprendre que le général de Cissey. Depuis trois semaines tout faisait espérer qu'une amélioration se continuerait jusqu'au relèvement complet du malade, lorsqu'une crise l'a levé presque subitement avant-hier soir.

Ce vaillant soldat d'Afrique, de Crimée, de Metz fut de ceux qui, le 22 octobre 1870, conseillèrent énergiquement au maréchal Bazaine la sortie en masse, la sortie en trière, plutôt que la capitulation.

Député du département d'Ille-et-Vilaine puis sénateur inamovible, et plusieurs fois ministre de la guerre, le général de Cissey a pu voir avant de mourir son nom inscrit par l'acclamation publique de colonnes grossières, et les imputations de ses ennemis châtiées par la justice selon leur mérite.

Il a servi son pays pendant cinquante ans et il quitte à 72 ans la vie, estimant tous ceux qui préfèrent le culte de l'homme au culte de la République.

AFFAIRES ÉGYPTIENNES.

L'Allemagne, la Russie, l'Autriche, l'Italie ont appuyé la déclaration anglaise assurant que la conférence ne traitera que la question égyptienne. M. de Nonet, lord Dufferin, après avoir fait cette déclaration, ont encore pressé la Porte d'adhérer à la conférence. La Porte n'a rien décidé relativement à la demande que lui a faite le visch-Pacha, d'envoyer des troupes turques à Alexandrie.

Les journaux officiels croient savoir que les grandes puissances sont d'accord pour que la conférence se réunisse immédiatement, avec ou sans la participation de la Porte.

Une dépêche de Madrid annonce que l'Espagne a demandé à prendre part à la conférence.

D'autre part, on affirme que l'Italie tient pour que la question tunisienne soit soulevée à la conférence.

On télégraphie du Caire: « Le pays que a été terrible, hier et aujourd'hui, mille Européens sont partis. Les cafés, les magasins, les banques, les télégraphes sont fermés. »

Le *Temps* reçoit la dépêche suivante de Londres: « Les dépêches du Caire et d'Alexandrie deviennent de jour en jour plus alarmantes, et l'anxiété est toujours plus grande, tant dans le Parlement que dans le public, relativement aux dangers que courent les nationaux anglais. »

enlaça ses deux bras au cou du jeune homme qui se penchait sur elle.

— José, mon frère! dit-elle, tandis que les couleurs revenaient sur son beau visage.

Sous la pression de la main de José, Djemmaah, au contraire, avait pâli. On eût dit qu'elle allait s'évanouir à son tour.

Montméral contemplait cette scène tout étonné de ce hasard qui le faisait sauveur des deux enfants de Deris, et il jetait les yeux autour de lui croyant voir apparaître ce dernier.

Mais la voix de Philoctète murmura soudain à son oreille:

— Attention, mon capitaine, les voilà qui reviennent.

En effet, les Chambas, car c'étaient des cavaliers de la tribu de Ben-Haret, mais de ceux qui arrivaient du désert, que venaient d'attaquer les deux Français, rassurés par le petit nombre de leurs ennemis, revenaient à la charge.

Djemaaah, domptant l'émotion que lui avait fait éprouver l'étreinte de José, enleva Carmen dans ses bras et la coucha derrière le chameau qu'elle fit agenouiller.

José se précipita sur un des Arabes que Montméral avait abattus, lui enleva ses armes et vint se placer en avant des deux jeunes filles.

— José, vous êtes blessé! Mettez-vous avec nous derrière cet abri, lui dit Djemmaah.

— Viens, frère, viens! suppliait Carmen.

— Non, non! je sens à peine ma blessure et je veux aider nos généreux libérateurs.

Pendant ce temps, Montméral et Philoctète s'étaient jetés, le revolver au poing, au-devant des assaillants.

— Sont-ils bons au moins les pistolets de ce journaliste! disait entre ses dents le Gascon qui, on le sait, avait largement puisé à l'arsenal de Boisville.

— Excellents! Mais ne manque pas les coups; il faut que nous abattions au moins quatre hommes chacun, si nous voulons nous en tirer!

— C'est faisable, mon capitaine, c'est faisable.

Et, en effet, les deux hommes chargèrent les premiers les Chambas, et firent une trouée si furieuse dans leurs rangs que ceux-ci, encore une fois démoralisés par cette audace, s'éparpillèrent à droite et à gauche. Cinq ou six avaient été jetés bas par Montméral et Philoctète.

— Ça s'éclaircit tout de même, dit ce dernier en brûlant de son dernier coup de revolver la figure d'un Chambas, qui cherchait à le harponner avec ce bâton à crochet dont les nomades se servent pour arracher les cavaliers de leur selle.

— Oui, mais nous n'avons plus le temps de recharger nos armes. Il faut jouer de la flissa maintenant.

— Ah! si seulement j'avais mon sabre! s'écria

Philoctète.

Le Gascon n'avait pas tort de regretter sa lame favorite, car avec son mince couteau de chasse il ne put parer un coup de lance qu'un Chambas lui porta en pleine poitrine.

Les Arabes, enragés et honteux de se voir disputer leur butin par deux hommes, étaient encore revenus à la charge, et cette fois le nombre parut devoir l'emporter sur l'adresse et le courage.

Montméral se trouvait à quelques pas en avant lorsque Philoctète fut frappé. Il entendit le cri que poussa celui-ci, et, enlevant Saly sur les deux jarrets, lui fit faire un demi-tour qui le porta en une seconde auprès de son fidèle compagnon. Il était temps. Philoctète, grièvement blessé, vacillait sur sa selle. Montméral l'enleva comme il eût fait d'un enfant et le plaça devant lui.

D'un coup de crosse de son pistolet déchargé il écrasait en même temps la tête du Chambas qui venait de blesser Philoctète.

Toute cette scène s'était déroulée en moins de temps que nous n'en avons mis nous-même à la peindre.

Montméral hésita une seconde.

Quelques rudes coups que Philoctète et lui eussent portés aux Arabes, ceux-ci étaient encore en nombre suffisant pour l'écraser, et en jetant un regard rapide du côté des gorges, Montméral voyait la plaine déserte.

Boisville, obéissant à ses ordres, avait dû mourir dans ces gorges et le bruit du combat n'était parvenu être même pas parvenu à ses oreilles.

Du côté de Rassouk on entendait encore des coups de meurtre et de fusillade; la lutte n'était donc pas terminée, et le capitaine ne pouvait compter sur le secours de Ben-Haret.

Que faire? (A suivre)

Maximes et Pensées.

C'est au mariage chrétien, au mariage civil, que les nations modernes doivent leur supériorité. En preuve de ceci, consultez les cartes du monde: soit que le soleil de la civilisation, se couchant sur les peuples, ne les éclaire plus, comme en Asie; soit, au contraire, qu'il les ait pas encore échauffés de ses rayons, comme en Afrique, en Océanie et dans certaines régions de l'Amérique, partout vous trouverez la source du mal social dans le désordre du foyer, et dans la faiblesse de la famille. Hors du mariage politique dans le mariage solide. Hors du mariage qui dure, l'homme est un tyran, la femme est une chose, l'enfant un esclave. Paul-François

En toute chose, l'excès est ce qu'il y a de plus nuisible, mais surtout l'excès de la table; et en toute chose aussi, retrancher le superflu, est ce qu'il y a de plus sage. Plutarque

On télégraphie de Berlin : « Les préoccupations que donne au prince de Bismark la question égyptienne sont considérées ici comme la véritable raison qui le font renoncer à son voyage habituel de Kissingen. Les Allemands commencent aussi à s'inquiéter des périls qui peuvent menacer en Egypte leurs nationaux et leurs intérêts. »

### LE DÉBARQUEMENT DES TROUPES FRANÇAISES A ALEXANDRIE.

On écrit de Londres : « Si toute la colonie européenne d'Alexandrie n'a pas péri dans les massacres, c'est grâce à la promptitude de jugement du commandement de l'escadre française. »

Dans une longue dépêche confidentielle que M. Mallet a adressée au Foreign-Office sur les causes et les conséquences des massacres, voici ce qui est relaté :

Depuis l'arrivée des escadres devant Alexandrie, tandis que la flotte anglaise s'est toujours tenue en branle-bas de combat, l'escadre française, au contraire, avait même éteint ses feux, mais gardant à la mer tous les canots de ses vaisseaux ; or, samedi, au moment de l'émeute, ce ne furent pas seulement les familles des consuls étrangers qui allèrent se réfugier au consulat de France, le seul respecté par les Arabes émeutiers, mais aussi un grand nombre d'Européens de toutes nationalités. Deux contre-maîtres de la flotte, venant à passer devant le consulat français, s'étant enquis de la cause du tumulte, coururent raconter le fait au vaisseau du contre-amiral, lequel envoya immédiatement à terre quatre canots remplis de marins avec ordre de se rendre au consulat.

Les marins étaient sans fusils ni haches, ils étaient tout simplement porteurs de leur sabre-baïonnette. En arrivant à terre, ces canots furent rejoints par trois autres canots chargés de marins des vaisseaux français, de telle sorte que, du quai au consulat français, ils s'échelonnèrent, formant, pour ainsi dire, une haie. Au moment de l'arrivée des marins au consulat, la situation était des plus critiques : les émeutiers débordaient de tous côtés, écuman de rage et de sang. Mais la vue des marins français intimidèrent tellement les Arabes qu'ils prirent la fuite, poursuivis par les Européens qui, enhardis par la présence de ces marins, avaient cru à un débarquement général et infligeaient aux émeutiers une leçon plus sévère qu'on ne le pense.

Aucun canot de l'escadre française n'était commandé par des officiers : c'étaient des contre-maîtres. »

Les rentes ont une attitude faible, les variations ont fort peu d'étendue. Le 3 0/0, 81.65 coupon de 0 fr. 75 détaché, puis il fait 81.45. Amortissable, 82.70, 82.75 et 82.45. — 5 0/0, 114.92, 115.02 et 114.85.

Quelques grosses positions prises sur les valeurs internationales subsistant encore, c'est un motif pour que les cours soient maintenus par ceux qui y sont vivement intéressés. Le Turc descend à 12.25. L'Egypte est refoulé à 316.25.

Les sociétés sont hésitantes. La Banque de France à 5,360.

Le Crédit Foncier conserve une attitude satisfaisante, quoiqu'il se soit ressenti à un degré moindre il est vrai des préoccupations politiques. On cote 1,515.

Quelques achats à 495 sur la Foncière de France et d'Algérie.

On remarque depuis quelque temps qu'une certaine activité régnait sur le marché des actions du Comptoir Industriel de France et des Colonies ; nous considérons plus que jamais cette valeur comme un placement excellent et d'avenir pour les capitalistes sérieux.

Peu d'affaires sur la Banque Parisienne. L'assemblée générale qui a eu lieu hier a voté la diminution du capital.

On inscrit 1,610 sur le Gaz. Cours très-discutés du Suez de 2,520 à 2,540. Le Malétra est très-ferme à 325. Les actions de chemins de fer sont faibles : Lyon, 1,655 ; Orléans, 1,300.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### Courses de Saumur.

Les courses de Saumur, pour 1882, auront lieu les dimanche 27 et mardi 29 août, sur l'hippodrome de Yarrains-Chacé.

Le lundi 28, entre les deux jours de courses, grand carrousel de l'École d'application de cavalerie.

#### Courses de Verrie-Saumur.

La deuxième réunion cette année des courses de Verrie-Saumur aura lieu le dimanche 2 juillet prochain, sur l'hippodrome de Verrie.

Six prix seront courus : un de 2,000 fr., deux de 1,000 fr. et trois objets d'art. Le lundi 9 juillet, Tir aux pigeons. Le mardi 4 juillet, Rallye-Paper.

#### Eglise Saint-Nicolas.

Demain dimanche 18 juin, fête du Sacré-Cœur de Jésus.

A 8 heures du soir, réunion mensuelle de l'archiconfrérie de Saint-Joseph. Sermon, procession solennelle du Très-Saint-Sacrement à l'intérieur de l'église, consécration au Sacré-Cœur, salut en musique.

#### Comité des Ecoles Libres.

Un grand nombre de propriétaires du département ayant fait connaître qu'ils profiteraient de leur séjour à Angers pour souscrire à l'œuvre des Ecoles Libres de Maine-et-Loire, nous les informons que les fonds sont reçus par le trésorier, M. Porché, ancien commissaire-priseur, rue Saint-Martin, 5 bis, tous les jours, de 10 heures à midi et de 2 à 4 heures, chez lequel nous sommes heureux de constater que des sommes importantes ont déjà été versées.

On peut également lui adresser les fonds par la poste.

#### L'Ouverture de la Pêche.

C'est hier, 16 juin, qu'a eu lieu l'ouverture de la pêche.

Aussi, le matin, de très-bonne heure, la Loire était-elle prise d'assaut par un grand nombre de pêcheurs à la ligne, heureux de voir l'époque arrivée où ils vont pouvoir se livrer aux plaisirs innocents de la pêche.

Allons, pêcheur, vite en campagne ! Fais ta cueillette de vers blancs. Que l'espérance t'accompagne Sous l'abri des saules tremblants. Depuis six longs mois d'arrestation, Le goujon n'est plus si prudent ; Trompé par une paix factice, Le barbillon devient fendant....

#### ANGERS.

Le drame de la rue Fabre. — Jeudi, vers 3 heures du soir, un coup de feu, suivi bientôt de cris lamentables, jetait l'émoi dans la rue Fabre. Un homme venait de se suicider d'une façon horrible.

M. Ferouin, c'est le nom de la victime, exerçait la profession de marchand de chanvre. Il habitait depuis quelque temps seulement dans le quartier, où son genre de vie calme ne lui procurait pas beaucoup de relations extérieures.

Jeudi, après son déjeuner, il avait pris du repos et dormi pendant au moins une heure. A son réveil, il appela sa femme et lui dit de

se préparer à venir faire une promenade avec lui. Pendant que celle-ci était occupée à sa toilette, un coup de pistolet retentit tout à coup dans le bureau de son mari. Aussitôt elle quitta sa chambre et vint, en toute hâte, voir ce qui se passait.

M. Ferouin gisait mort étendu sur le dos. Dans la région du cœur, une plaie béante s'ouvrait large d'au moins 40 centimètres. Plusieurs côtes avaient été brisées et le cœur était complètement broyé. Le sang coulait en abondance par l'ouverture de la plaie noircie par la poudre.

La malheureuse femme appela au secours en poussant des cris. Les voisins accoururent et l'on appela M. Bichon, médecin. Celui-ci ne put que constater le décès avec les détails racontés ci-dessus.

M. Ferouin s'était suicidé avec un gros pistolet d'argon chargé à balle. Il avait appuyé le canon de l'arme sur sa poitrine. La balle avait traversé le corps et, après avoir ricoché contre le mur de l'appartement, était revenue tomber morte près du cadavre.

On attribue ce suicide à un dérangement des facultés mentales.

La victime se montrait taciturne depuis plusieurs jours et se plaignait de violentes douleurs de tête. C'est à peine s'il était possible de lui tirer une parole. Personne cependant ne s'attendait à ce dénouement fatal et si subit.

M. Ferouin laisse deux enfants : un garçon et une fille, qui sont mariés. Il était âgé de 59 ans. (Courrier d'Angers.)

#### L'affaire de la rue du Mail.

Un capitaine est chargé de faire à Tours l'instruction de cette affaire.

Le sergent Hiard et le soldat Dabois sont partis hier, à onze heures, pour cette ville. Les deux accusés ont voyagé dans un compartiment séparé. Comme ils persistent dans leurs dénégations, on ne veut pas qu'ils puissent communiquer ensemble.

#### UN BIENFAITEUR.

Le 14 juin dernier s'éteignait à Paris, avenue Raphaël, n° 24, un de nos compatriotes : M. Jean-Jacques-Emile Duboys, né à Angers, ancien maître des requêtes au conseil d'Etat.

Par un testament olographe en date de Cannes, du 14 mars 1881, déposé chez un notaire, M. Emile Duboys prenait les dispositions suivantes :

« Je donne et lègue à la commune de Savennières, canton de Saint-Georges, département de Maine-et-Loire, une somme au capital de 300,000 francs.

« Cette somme sera employée à fonder dans ladite commune un hospice destiné à recevoir les malades pauvres de la commune. Cet hospice portera le nom d'« Hospice Emile Duboys »

« Cette inscription sera placée au-dessus de la porte d'entrée principale et d'une manière apparente.

« Je donne en outre audit établissement un grand tableau représentant la Vierge avec l'enfant Jésus et saint Joseph, lequel sera placé dans la chapelle dudit établissement....

« Je veux que mon corps soit déposé dans un cercueil en plomb, et je veux être enterré à Savennières, près Angers, dans la chapelle de ma famille, à côté de mon père et de ma mère; dans le cas où il n'y aurait plus de place, mes héritiers feraient construire un monument convenable dans la chapelle de l'hospice pour m'y déposer. Le jour de mon enterrement, il sera fait aux pauvres de la commune de Savennières une distribution de pain, viande, vin et vêtements, jusqu'à concurrence de 5,000 fr. »

La ville d'Angers n'a pas été non plus oubliée dans le testament de M. E. Duboys. Voici ce qui la concerne :

« Je donne et lègue au musée de ma ville natale d'Angers deux tableaux de Boucher, une tête de Ribeira, un tableau de Wynantz, représentant un paysage, trois statues en marbre, dont deux représentant des enfants jouant avec un chien, et une femme sortant du bain....

« Je donne au musée de la ville d'Angers une table en mosaïque de Rome, représentant Saint-Pierre. »

La commune de Savennières va se trouver, grâce au généreux testateur, dotée d'un magnifique hospice.

La mémoire de M. E. Duboys y sera certainement religieusement conservée par tous

les hommes de cœur, et elle sera vénérée par tous les malheureux qui vont être soulagés.

M. Emile Duboys était le frère de M. Ernest Duboys, ancien maire d'Angers, ancien député d'Angers, ancien président de la Cour d'Orléans. (Patriote.)

#### Conseil de guerre de Tours.

Audience du jeudi 15 juin.

Le nommé Morin, âgé de 31 ans, cordier, fait partie du 70<sup>e</sup> territorial d'infanterie.

Il est né à Saint-Hilaire-Saint-Florent et fut appelé, pour faire une période d'instruction de 13 jours, le 27 avril de cette année. N'ayant point répondu à l'appel, le 12 mai suivant, on le considéra comme déserteur.

Morin, parti de chez ses parents depuis quatre ans, n'avait jamais fait de changement de résidence, et les recherches opérées par la gendarmerie étaient restées infructueuses. Un jour, cependant, il pensa à ses devoirs de soldat et écrivit à ses parents qui lui envoyèrent immédiatement son livret. Comprenant alors sa fâcheuse position, il se rendit du Puy, là où il travaillait, à Tours où il fut arrêté.

C'est le 24 mai qu'il reçut de ses parents son livret militaire, le 25 à ses frais il arrivait à Tours; le Conseil lui tiendra certainement compte de sa bonne volonté.

Morin avoue dans son interrogatoire ne pas avoir fait les changements de résidence exigés par la loi. Il se repent de cette négligence.

M. le substitut du gouvernement demande purement et simplement l'application de la loi.

M<sup>e</sup> Laurenceau, défenseur de l'accusé, pense et supplie le Conseil de tenir compte de la bonne volonté de l'accusé qui, voyant sa fautive position, s'est mis immédiatement en marche, et à ses frais, pour se rendre à son régiment.

Le Conseil condamne Morin à 15 jours de prison. (Indépendant, de Tours.)

### BOURSE DE PARIS

DU 16 JUIN 1882.

Rente 3 0/0.	81 50
Rente 3 0/0 amortissable.	82 45
Rente 4 1/2.	110 75
Rente 5 0/0.	115

**LE SANG, C'EST LA VIE !!!**

Le **ROB LECHAUX** Cresson et Salsepa et iodurés, garanti sans mercure, fortifie, purifie et régénère le sang.

Le **ROB LECHAUX** rend la force aux enfants lymphatiques, aux jeunes filles et aux femmes aménorrhées, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.

Le **ROB LECHAUX** détruit sans retour et sans régime toutes les impuretés contenues dans le sang.

Le **ROB LECHAUX** donne de l'appétit, favorise la digestion, supprime la constipation, évite les congestions.

Le **ROB LECHAUX** guérit rapidement les Eczémas, Plaies, Douleurs, Toux rebelle, Asthme, Rachitisme, Dépôt de lait, etc., etc.

**GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS**

« Je n'ai, mon cher Confrère, que des éloges à vous faire sur la préparation de votre **ROB LECHAUX**, qui me donne des résultats vraiment surprenants. En voici un entre autres. — Une jeune femme souffrait horriblement de dartsres vives qui lui couvraient une partie du corps. Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun résultat. En quatre mois, au moyen de votre **Rob Lechaux** et de votre **Pommade anti-dartreuse**, elle a obtenu une guérison complète. Depuis ce jour elle jouit d'une parfaite santé. »

NORY, Ph<sup>o</sup> de l'école de Paris, à Mayenne.

Le **ROB LECHAUX** est le meilleur remède pour donner aux jeunes gens affaiblis par les études et des hommes épuisés par le travail.

Le **ROB LECHAUX** est garanti sans mercure, remplace avantageusement l'huile de foie de morue, et peut être donné aux plus petits enfants, comme aux plus grandes personnes.

Envoi gratis d'une brochure intéressante avec attestat. nombr. Le flacon 4 fr.; expéd. franco de 6 fl. pour une cure contre mandat-poste de 21 fr. adressé à **Mario LECHAUX**, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 164, Bordeaux.

A Saumur : Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.

**LES CHEMINÉES** ne fument plus avec le fumifuge H. CAHUZAC, ingénieur à Béziers (Hérault), breveté en France et à l'étranger. — Pose facile. — Prix depuis 12 fr. Envoi franco du catalogue.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### ÉTRANGER

ANGLETERRE. — Comme lord Granville a été moins explicite que M. de Freycinet sur la cause des massacres d'Alexandrie, la Porte ottomane publiera un rapport circonstancié sur cette émeute. Elle rejette la cause de ces désordres sur les Maltais et refuse de payer des dommages-intérêts.

ALLEMAGNE. — On lit dans une correspondance de Berlin, publiée par le Standard du 14 :

L'Allemagne et l'Autriche continuent à appuyer les prétentions de la Turquie et sont d'avis qu'une conférence est impossible sans le consentement de cette dernière. Les deux gouvernements estiment, en outre, que la politique poursuivie par l'Angleterre et la France est de nature à occasionner un long retard dans la solution de la question égyptienne. On dit même que cette question pourrait traîner jusqu'à la fin de l'année courante, que la mauvaise volonté témoignée par les cabinets de Paris et de Londres à vouloir ignorer la gravité de la situation ne peut que prolonger la crise et aggraver la situation. »

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 juin.

L'activité du marché diminue chaque jour, le niveau des cours semble s'être abaissé suffisamment, et, quoiqu'il arrive dans la situation politique, nous croyons que la baisse n'aura pas d'action plus sensible sur notre place.

La spéculation est bien restreinte, et les affaires qu'elle entreprend sont si petites qu'elle n'a plus d'influence sur le marché.

Constataons aujourd'hui ce manque de transactions. On attend des nouvelles satisfaisantes d'Egypte qui n'arrivent point.

Etude de M. MEHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE UNE TRÈS-JOLIE MAISON DE MAITRE

Nommée LABRARDAYE.

Située commune de Vivy, sur la route qui conduit des Deux-Sœurs à Longué, à 1,500 mètres des Deux-Sœurs, 500 mètres de la gare projetée du chemin de fer de Saumur à Baugé, et 10 kilomètres de Saumur.

Cette maison est composée au rez-de-chaussée de salons, salle à manger, celliers, buanderie, écurie, remise, hangar et sellerie; au 1<sup>er</sup> étage, six chambres et mansardes; cour, basse-cour, jardin potager, prairies, bosquets, cours d'eau et douve; le tout d'une contenance de 3 hectares 39 ares 85 centiares.

S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements: à M. MEHOUS, notaire à Saumur; à MM. SIMON, propriétaire à Bocé, et GRIFFATON, expert à Beaufort. (319)

Etude de M. JULES CHICOTEAU, notaire à Loudun.

### A VENDRE LA PROPRIÉTÉ DE DOUVY

Canton de Montreuil-Bellay, sur le bord de la Dive, près lignes ferrées.

BEAU MOULIN à eau pour pratiques et commerce;  
MAISON DE MAITRE, vastes dépendances, jardin, prés et terres — 31 hectares — appartenant précédemment à M. le Prince de la Tour-d'Auvergne.  
Fermage net: 3,200 fr. — Terrain pour plantation d'arbres et pépinières.

S'adresser à MM. CHATRY, BARBIN, COULON et PELLETIER, à Loudun, ou audit M. CHICOTEAU. (320)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

### UNE MAISON

Rue du Pavillon, 5,

Comprenant:

Salon, salle à manger, trois chambres à coucher, dix cabinets, mansardes, greniers, cuisine, cave, jardin.

S'adresser à M<sup>me</sup> DUMAS, rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 100. (197)

### MAISON A LOUER

PRÉSENTMENT

Rue du Temple, 12.

S'adresser au Bazar des Familles.

### A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre.

On demande UNE DEMOISELLE pour le rayon de mercerie.

M. MEHOUS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

Etude de M. ROUSSE, notaire à Martigné-Briant.

### VENTE PAR ADJUDICATION

Le Dimanche 25 juin 1882, il sera procédé, à midi, en l'étude et par le ministère de M. ROUSSE, à la VENTE aux enchères publiques

### DES BIENS IMMEUBLES

Dépendant de la succession de M<sup>me</sup> Victoire BAFFOUÉ, en son vivant propriétaire, veuve de M. Jean SIGOGNE, demeurant au bourg et commune de Martigné-Briant.

Cette vente se fera à la requête de M. Joseph VASLIN, serrurier, demeurant à Martigné-Briant, institué par M<sup>me</sup> Sigogne, exécuteur testamentaire, et chargé par elle de procéder, sans le concours de qui que ce soit et de n'importe quelle manière, à la vente dont s'agit.

Les biens à vendre consistent dans:

1. Une maison, au bourg de Martigné-Briant;
2. Une closerie, nommée la Tannerie, proche le bourg de Martigné-Briant, comprenant bâtiments, cour, jardin, verger, vigne, terres labourables, prés naturels et artificiels, le tout d'une contenance d'environ 12 hectares;
3. Sept hectares 37 ares 8 centiares de terre, nommés la grande pièce de la Frégouinière;
4. Soixante-six ares de terre, au Chardonnet;
5. Un hectare 17 ares 44 centiares de terre, aux Allels;
6. Quatorze ares 50 centiares de terre, aux Bardelles;
7. Cinq ares de pré, aux Bardelles;
8. Un hectare 33 ares de vigne, aux Arcis;
9. Trente-six ares de vigne, à la Gaubertière;
10. Treize ares de vigne, à la Gaubertière;
11. Trente-neuf ares de vigne, aux Broselles;
12. Trois ares de vigne, aux Broselles;
13. Sept ares 70 centiares de vigne, aux Pehus;
14. Quinze ares 65 centiares de vigne, aux Grenusses;
15. Douze ares de vigne, au Poil-de-Lievre;
16. Cinquante-deux ares 80 centiares de vigne, au Petit-Coteau.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. VASLIN, déjà nommé, ou à M. ROUSSE, dépositaire des titres de propriété. (308)

### A VENDRE

### OU A LOUER

### PRÉSENTMENT

### MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTENMAYER, pâtissier, rue Saint-Jean.

### A VENDRE

### UNE

### FAUCHEUSE-MOISSONNEUSE

(Fonctionnant très-bien.)

S'adresser à A. Yvon fils, rue du Chardonnet, à Saumur. (315)

### A LOUER

### DEUX MAISONS

Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.

La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir.

La seconde, occupée par M<sup>me</sup> Guichard, corsetière.

Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire.

S'adresser à M. Prudhommeau et à M<sup>me</sup> Guichard, ou au bureau du journal.

### A VENDRE

pour 6.000 francs.

UN MATÉRIEL complet D'IMPRIMERIE presque entièrement neuf, ayant coûté 13,000 fr. — S'adresser à MM. les Administrateurs de l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

### A VENDRE

UNE JUMENT 3/4 sang, 4 ans.

S'adresser à M. LE PELLETIER, à Salvart (Neuillé).

### A VENDRE

D'OCCASION

UN OMNIBUS presque neuf, faisant BREAK.

S'adresser au bureau du journal.

### ÉTUDE DE NOTAIRE A CÉDER

dans la Vienne. — Produit: 3,000 francs. — Jolie résidence.

S'adresser au bureau du journal.

### AVIS

Les personnes atteintes d'une maladie des voies urinaires ont suivi tous les traitements et ne guérissent pas.

Elles peuvent écrire au Docteur RITH, à Saint-Jean-de-Lesne (Côte-d'Or).

Leur guérison est certaine.

**Extrait de Vande**  
Bouillon Instantané  
**MEBIG**  
5 Médailles d'Or, 3 6<sup>es</sup> Diplômes d'Honneur  
PRÉCIEUX POUR MALADES & MÉNAGE  
Se vend chez les Épiceries et Pharmaciens

### MALADIE INQUIÉTANTE ET GÉNÉRALE DANS LE PAYS



Semblable à la tempête, elle fond sur nous à l'improviste. Ceux qui en sont victimes souffrent dans la poitrine, les côtés et quelquefois dans le dos. Ils sont épuisés et ont toujours envie de dormir; la Louche est mauvaise sur tout le matin. Les dents s'encrassent d'un mucus collant. L'appétit ne va pas. Le malade ressent comme un grand poids sur l'estomac et quelquefois comme un vide et une faiblesse dans le creux de l'estomac. Les yeux sont ternes et les extrémités froides et molles. Les symptômes sont souvent accompagnés d'une toux sèche d'abord, mais suivie plus tard d'expectoration d'une teinte verdâtre. Le malade ressent une fatigue incessante et les nuits, passées la plupart dans l'insomnie, ne le soulagent pas. Il devient nerveux, irascible et méfiant et prend tout en mauvaise part. Lorsqu'il se lève subitement, il éprouve des vertiges; il est, en outre, généralement constipé et souffre des hémorrhoides, sa peau est sèche et chaude par moment, le sang devient épais et inerte, le blanc des yeux prend une teinte jaunâtre. L'urine est rare, foncée et forme dépôt. Le malade est sujet aux vomissements, qui passent dans la bouche un goût quelquefois amer et quelquefois douceâtre; les palpitations de cœur sont fréquentes, la vue s'affaiblit, et il y a toujours des taches devant les yeux. Tous ces symptômes se présentent tour à tour. On prétend qu'un tiers de la population en est atteint sous une forme ou sous une autre. Les hommes de cet âge souffrent le plus. Les uns l'ont considérée comme une maladie du foie, les autres comme une dyspepsie, d'autres enfin comme une maladie de la rate, etc., mais aucun de leurs divers traitements n'a obtenu de succès. Seules, les **Philtres Russes** ont eu contre ces affections un succès qui ne s'est jamais démenti; elles guérissent radicalement, dans chaque cas, la cause du mal et, par conséquent, le mal lui-même. Elles sont composées de plantes rares dont la vertu incalculable a été récemment découverte, et leur place est désormais assurée au rang des meilleurs remèdes.

En vente dans les Pharm<sup>ies</sup> au prix de 1<sup>fr</sup> 50 la boîte. Dépôt à Saumur, chez M. NORMANDINE pharmacien.

Etude de M. AUBOYER, notaire à Saumur.

### ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M. AUBOYER,

Les samedi 1<sup>er</sup> juillet, dimanche 2 juillet et dimanche 9 juillet, à midi,

### DES IMMEUBLES

De la succession de M. Florent CHAUVET, de Varrains.

Samedi 1<sup>er</sup> juillet.

Adjudication de propriétés communes de Longué et de Blou.

- La maison de maître de l'Ormeau, sur Longué, avec servitudes et jardin, contenant 61 ares 40 centiares; mise à prix... 10,000
- La ferme des Réserves, exploitée par Pierre Cailleau (contenance 7 h. 25 a. 70 c.); mise à prix... 21,200
- La ferme des Souvenets-de-l'Ormeau, exploitée par Joseph Cailleau (contenance 14 h. 37 a. 20 c.); mise à prix... 37,800
- La ferme de la Maison-Neuve, exploitée par Sourdeau (contenance 7 h. 77 a. 20 c.); mise à prix... 18,500
- La ferme de la Bouillarderie, exploitée par Delarue (contenance 8 h. 45 a. 50 c.); mise à prix... 22,000
- La ferme de la Hallerie, exploitée par Bézéchiel (contenance 7 h. 14 a.); mise à prix... 10,000

Dimanche 2 juillet.

Adjudication de propriétés à Varrains, Souzay et Dampierre.

- Maison d'habitation, jardins enclos, servitudes, à Varrains, rue des Rogelins (contenance 2 h. 73 a. 25 c.); mise à prix... 35,000
- Le clos des Rogelins (contenance 32 a. 14 c.); mise à prix... 3,000
- 6 ares 33 centiares de terre, près la station de Varrains; mise à prix... 100
- 13 ares 49 centiares de pré, à la Grande-Ruette; mise à prix... 100
- 13 ares 21 centiares de pré, au Grand-Marais; mise à prix... 100
- 5 ares 96 centiares de pré, à la Petite-Ruette; mise à prix... 100
- 15 ares 70 centiares de vigne et terre, à Lamois; mise à prix... 100

Tous ces immeubles sont situés commune de Varrains.

- 6 ares 80 centiares de bois taillis, aux Ecras; mise à prix... 100
- 6 ares de bois, au même canton; mise à prix... 100
- 5 ares 50 centiares de bois, au Clos-Foraine; mise à prix... 100
- 5 ares 63 centiares de bois, au même lieu; mise à prix... 100
- 8 ares 99 centiares de taillis et sapins, à la Pouillouse; mise à prix... 100
- 8 ares 98 centiares de taillis, aux Champs-Girard; mise à prix... 100
- 3 ares 21 centiares de taillis, au Clos-Morton; mise à prix... 100
- 10 ares 33 centiares de taillis, au même lieu; mise à prix... 100

Ces deux parcelles sont sur la commune de Souzay.

Dimanche 9 juillet.

Adjudication de propriétés communes de la Breille et de Villeberrier.

LA BREILLE.

- Sapinière au Chardonnet ou les Champs-Blancs (contenance 1 h. 5 a. 85 c.); mise à prix... 1,500
- 55 ares 10 centiares de taillis, aux Grands-Champs-de-la-Baraudière; mise à prix... 400
- 55 ares de bois, au Grand-Chemin-de-la-Baraudière; mise à prix... 800
- 79 ares de bois taillis, à la Coutière; mise à prix... 1,000
- 96 ares de taillis et jeunes sapins, à la Pitière ou le Guédon; mise à prix... 450
- 55 ares de bois taillis et sapins, à la Pitière; mise à prix... 500
- 22 ares, aux Clos; mise à prix... 500

VILLEBERRIER.

La ferme des Patureaux, contenant 17 hectares 9 ares 70 centiares; mise à prix... 80,000

Total des mises à prix... 245,000

Pour plus de renseignements, voir les placards affichés.

S'adresser: à M. AUBOYER, notaire à Saumur; à M. ALBERT CARRET, propriétaire à Varrains; et à M. LAUMONIER, notaire à Saumur. (308)

### FONDERIE DE CUIVRE ET BRONZE

M. BLAIN, fondeur en cuivre, rue Nationale, à Saumur, l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, concessionnaires des Eaux de la Ville, qu'il tient à leur disposition divers instruments d'arrosage, dont il est fabricant:

LANCES, RACCORDS, TUYAUX CAOUTCHOUC,

Robinets cuivre de tous calibres pour pressions d'eau, pompes et accessoires, etc.

Réparations en tous genres.

### AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca du J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

### J.-A. FRESCO Chirurgien - Dentiste de Londres.

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse-dentaire, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 16, maison Bagnard, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.

Cabinet à Angers, 26, rue Lamoignon. Saumur, imprimerie P. BÉGIN.

# AU PALAIS

DES MARCHANDS

Rue Baudrière - Angers.

### FABRIQUE de SOMMIERS ÉLASTIQUES GARANTIS

Matelas — Lits de plume — Oreillers — Traversins  
Edredons — etc.

### LITS CANAPÉS — DORMEUSES — ETC.

MILLE DOUZAINES DE CHAISES A CHOISIR

Infinitement meilleur marché que dans les spécialités.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur, le